

Ils ont dit

« Toutes ces décisions budgétaires

seront prises dans le cadre de la loi de finances qui est en ce moment même en discussion pour 2016. Elles se traduiront nécessairement, et je l'assume devant vous, par un surcroît de dépenses mais dans ces circonstances, je considère que le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de stabilité » a déclaré le président de la République à propos des annonces faites en réponse aux attentats du 13 novembre dernier (F. Hollande, discours, 16 nov. 2015).

« Ce matin nous nous sommes rassemblés très nombreux

pour exprimer notre compassion, notre unité, notre détermination. La meilleure réponse à ceux qui veulent abattre la démocratie, c'est le fonctionnement de nos institutions » a indiqué Gérard Larcher, président du Sénat, lors de l'ouverture de la séance du soir (Sénat, communiqué, 16 nov. 2015).

« L'État doit se doter des moyens adéquats

pour vaincre tous ceux qui, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières, tentent de nous imposer leur barbarie. Pour autant nous, avocats, devons rester vigilants pour préserver la force de ce qui fait de la France un État de droit : liberté - égalité - fraternité » (P.-O. Sur, Bâtonnier de Paris et L. Martinet, vice-bâtonnier, Barreau de Paris, communiqué, 16 nov. 2015).

« Depuis plus de deux ans, il y a une mobilisation permanente des services de police, du parquet, et de nos magistrats du siège, c'est-à-dire des juges d'instruction, une mobilisation permanente pour éviter, pour détecter, pour repérer, pour anticiper. Et nous avons réussi à démanteler des réseaux et à éviter des passages à l'acte » a précisé la ministre de la Justice (Ch. Taubira, Europe 1, interview, 18 nov. 2015).

« Le Gouvernement entend (...) vous aider à mieux protéger nos compatriotes

mais également à mieux protéger les policiers municipaux en finançant leur équipement, en apportant aux maires qui le souhaitent les armes qui seront prélevées sur les stocks de la police nationale. Les contrats locaux de sécurité seront également renforcés par des moyens supplémentaires pour que nous puissions agir dans le même esprit et à la même force » a déclaré le président de la République devant le rassemblement des maires de France (F. Hollande, Les Échos, 18 nov. 2015).

Nomination

Michel Cosnard est nommé président du conseil du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (D. 30 oct. 2015 : JO 5 nov. 2015).

1269

Évasion littéraire

Réinsérer des détenus et alléger leur peine grâce à la lecture. Une idée brésilienne à l'origine et portée en France par un avocat : Alexandre Duval-Stalla. Passionné de littérature, selon lui la lecture a toutes les vertus : la compréhension de soi-même, l'ouverture aux autres, la connaissance du monde (V. infra Vie des idées, p. 2197).

Les apparences sont parfois trompeuses. Me Alexandre Duval-Stalla est là où on ne l'attend pas. Si son cabinet parisien est spécialisé dans les procédures et contentieux pour les entreprises, si le jeune avocat a démarré dans les



fusions acquisitions, il ne faut pas juger trop vite le quarantenaire au look de jeune premier. Depuis un an l'avocat est à l'origine d'un projet : travailler à la réinsertion des détenus par la lecture, projet porté par le Secours Catholique et l'association qu'il a créée, *Lire pour en sortir*. Le pénal et la défense des plus démunis, c'est une route que Me Duval-Stalla a prise depuis longtemps maintenant. « Dès que j'ai prêté serment je me suis inscrit aux commissions d'office. Puis j'ai été secrétaire de la conférence, donc pendant un an je n'ai fait que ça. J'ai toujours gardé ce fil conducteur qui me paraissait être l'âme de ma vie d'avocat ». Alors c'est tout naturellement qu'il s'est retrouvé être le consultant prison-justice du Secours Catholique. L'idée d'insérer la lecture en prison a émergé en écoutant la radio : « C'est un exemple qui vient du Brésil. Là-bas, depuis 2009, un livre lu : quatre jours de remise de peine ! ». Très vite il se passionne pour le projet et profite de la loi *Taubira* pour faire déposer un amendement en ce sens.

Ainsi, depuis le 1^{er} octobre 2014 deux mois de réduction de peine supplémentaires peuvent être accordés aux personnes qui s'investissent : « dans l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, en participant à des activités culturelles et notamment de lecture ».

Quand on demande à Alexandre Duval-Stalla « pourquoi la lecture ? », la réponse lui semble évidente : « Lire c'est mieux connaître la vie, c'est se connaître mieux. C'est l'occasion de partager aussi. Et puis tout simplement, lire en prison c'est sortir des 9m² dans lesquels on est enfermé 22 heures sur 24 ».

Parce que l'avocat est un lecteur passionné et assidu. À tel point qu'il est incapable de ne citer qu'un seul livre qui l'a marqué : « *La condition humaine* d'André Malraux, mais aussi 93 de Victor Hugo, ou *le Père Goriot*, mais j'adore aussi

Joseph Kessel, ou Mario Vargas Llosa... ». Si on ne l'arrête pas, il pourrait citer des ouvrages pendant des heures ! D'ailleurs, bon nombre de ces livres se retrouvent dans les programmes de lectures proposées aux détenus. Ainsi les prisonniers qui le souhaitent (l'initiative est ouverte à tous) peuvent choisir des ouvrages dans les cycles « Policiers », « Grands Classiques », « Bande Dessinée » et autres. Ils ont ensuite à rédiger une fiche de lecture et passent au prochain livre. « 100 % de ceux qui ont lu le premier livre ont réclamé le deuxième » s'enorgueillit le passionné de littérature, « c'est un véritable succès ».

Un tel succès qu'aujourd'hui les bénévoles manquent. Domitie de Larouillère, directrice générale de l'association, doit donc se rendre en détention pour faire des séances collectives. « D'habitude ce sont des rencontres individuelles avec les bénévoles, où le détenu parle du livre qu'il a lu. Mais parfois nous faisons des rencontres à plusieurs. Lors de ces séances c'est l'occasion pour moi de repérer ceux qui ont des difficultés et de les signaler à l'enseignant de la prison ». Parce que l'objectif d'insérer la lecture en prison va de pair avec la formation professionnelle et la lutte contre l'illettrisme. Un projet ambitieux qui a été accueilli à bras ouvert par l'administration pénitentiaire, de la direction aux SPIP.

Cela fait maintenant six mois que *Lire pour en sortir* a débuté sa mission. L'association compte 135 inscrits et projette d'être présente dans une dizaine d'établissements en 2016. Il est donc temps pour Alexandre Duval-Stalla de recruter des bénévoles. L'appel est lancé !

ALICE CAMPAIGNOLLE